

TARIFS 2018

RÉGIE PUBLICITAIRE

SOMMAIRE

GAART AN HEEM	5
D'HANDWIERK	8
ÉCHO DES ENTREPRISES	11
KULTESCH	15
KINNEKS Bond AGENDA	18
FORMATS SPÉCIAUX	21
PUBLIREPORTAGES ET ANNONCES PERSONNALISÉS	24

Gaart & Heem

12 | 2017

Organe officiel
de la Ligue luxembourgeoise
du Coin de Terre et du Foyer



- 338** | Ein Hauch von Orient zur Weihnachtszeit
- 342** | Blühende Schätze gegen Winterdusel
- 352** | CTF-Mitgliederreise 2018

GAART AN HEEM

« Gaart an Heem » est le magazine officiel de la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer (CTF).

Trilingue (DE, FR, LU), il répond à toutes les questions que peuvent se poser les passionnés de jardinage et de décoration. Il propose des dossiers thématiques (voir page 48) sur des sujets variés : voyage, santé, sécurité...

TIRAGE

4^e périodique le plus lu au Luxembourg (TNS ILRES PLURIMEDIA 2014/2015).

29 000 exemplaires, distribués par abonnement directement aux membres de la ligue CTF et consultables dans la plupart des salles d'attente des médecins et médecins dentistes du pays.

PARUTION

6 fois/an

PROFIL DU LECTORAT

60 % de lectorat féminin. 89 % des lecteurs sont âgés de plus de 35 ans. Pouvoir d'achat important. En moyenne 40 000 lecteurs par édition.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Format ouvert : 420 × 297 mm
- Format fermé : 210 × 297 mm
- Trame : quadri / noir et blanc 175 lignes par pouce
- Matériel : PDF/X3 (fonts incl.)
Photoshop (.PSD, CMYK, 300 dpi en taille réelle)
Illustrator (.EPS, fonts vectorisées)
InDesign (.INDD, fonts et imports incl.)

Annonces au format fini + 3 mm de bord perdu
Transmission des annonces via FTP ou sur regie@ic.lu

DÉLAI DE RÉSERVATION ET DE REMISE DU MATÉRIEL

La réservation des couvertures est définitive.

Remise de matériel : 12 jours ouvrables avant la date de parution.

354 AUS DER LIGA

Quart an Heem Regional Otten
"Drauwen a Wäifest" zu Gréivemaacher



Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung.

Quart an Heem Gewinnspiele
Mitmachen lohnt sich immer



Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung.

AUS DER LIGA 355

Quart an Heem Terra Präisendul
"Ein schönes Fest rundum den „Kraiderwësch“



Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung.



Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung.

336 MAI GAERTCHEN

Rudi Marx und sein Mammutbaum



Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung.

MAI GAERTCHEN 337



Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung.

354 AUS DER LIGA

Quart an Heem Regional Otten
"Drauwen a Wäifest" zu Gréivemaacher



Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung.

Quart an Heem Gewinnspiele
Mitmachen lohnt sich immer



Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung.

AUS DER LIGA 355

Quart an Heem Terra Präisendul
"Ein schönes Fest rundum den „Kraiderwësch“



Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung.

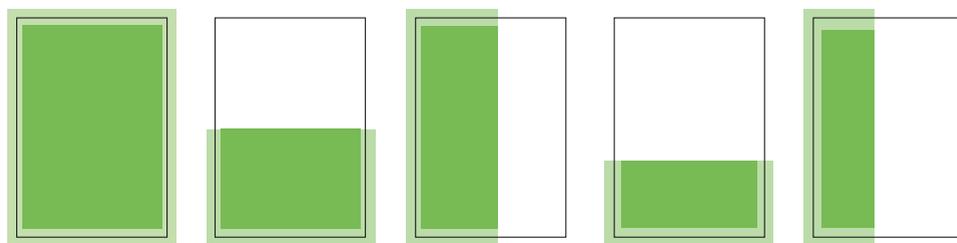


Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung. Die Regionalversammlung Otten an Heem Regional Otten am 20. Juni 2015 im Rahmen der Regionalversammlung.

TARIFS & FORMATS

(hors TVA 17 %)

FORMAT FINI (+ 3 MM DE BORD PERDU)	QUADRICHROMIE	NOIR ET BLANC
Publireportage 1/1 p. + 1/1 p.	2 500,00 €	/
Publireportage 1/1 p.	1 500,00 €	/
4 ^e couverture	2 310,00 €	/
2 ^e couverture ou 3 ^e couverture	2 153,00 €	/
1 page	1 890,00 €	1 628,00 €
1/2 page	1 240,00 €	909,00 €
1/3 page	1 050,00 €	767,00 €
1/4 page	777,00 €	578,00 €
1/8 page	405,00 €	300,00 €



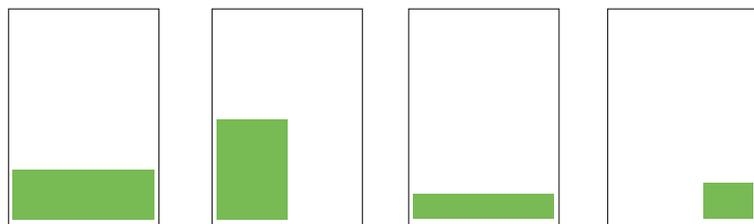
1/1 page
 ff : 210 × 297 mm

1/2 page horiz.
 ff : 210 × 148 mm

1/2 page vert.
 ff : 105 × 297 mm

1/3 page horiz.
 ff : 210 × 100 mm

1/3 page vert.
 ff : 99 × 297 mm



1/4 page horiz.
 sbp : 200 × 75 mm

1/4 page vert.
 sbp : 100 × 130 mm

1/8 page horiz.
 sbp : 200 × 50 mm

1/8 page vert.
 sbp : 100 × 75 mm



4^e périodique le plus lu
au Grand-Duché



40 000



lecteurs par édition

89%



des lecteurs sont âgés
de plus de 35 ans

D'HANDWIERK

BULLETIN DE LIAISON DE LA FÉDÉRATION DES ARTISANS ET DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS

04|2017



D'HANDWIERK

« d'Handwierk » est le bulletin de liaison de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans du Grand-Duché de Luxembourg. L'artisanat luxembourgeois représente un facteur économique et social important avec 6 890 entreprises employant plus de 80 000 personnes.

Bilingue (FR, DE), « d'Handwierk » traite l'actualité économique et professionnelle du Luxembourg et permet aux décideurs de rester bien informés.

TIRAGE

8 500 exemplaires distribués par abonnement

PARUTION

8 fois/an (J M A M J S O N)

PROFIL DU LECTORAT

80 % de Luxembourgeois. Décideurs, dirigeants, cadres moyens et supérieurs, indépendants, professions libérales (entrepreneur-artisan, chef d'entreprise). 9 000 lecteurs par édition.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format ouvert : 420 × 270 mm
 Format fermé : 210 × 270 mm
 Trame : quadri/noir et blanc 175 lignes par pouce
 Matériel : PDF/X3 (fonts incl.)
 Photoshop (.PSD, CMYK, 300 dpi en taille réelle)
 Illustrator (.EPS, fonts vectorisées)
 InDesign (.INDD, fonts et imports incl.)

Annonces au format fini + 3 mm de bord perdu
 Transmission des annonces via FTP ou sur regie@ic.lu

DÉLAI DE RÉSERVATION ET DE REMISE DU MATÉRIEL

Réservation d'annonce : 20 jours ouvrables avant la date de parution.

La réservation des couvertures est définitive.

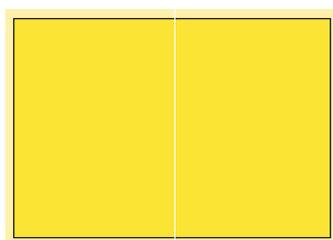
Remise de matériel : 12 jours ouvrables avant la date de parution.



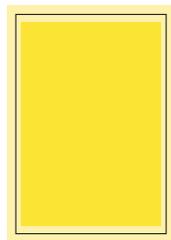
TARIFS & FORMATS

(hors TVA 17 %)

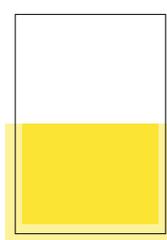
FORMAT FINI (+ 3 MM DE BORD PERDU)	QUADRICROMIE	NOIR ET BLANC
Carte collée	1 912,50 €	/
Publireportage 2 pages	2 500,00 €	/
Publireportage 1 page	1 717,00 €	/
Publireportage 1/2 page	950,00 €	/
4 ^e couverture	1 908,00 €	/
2 ^e ou 3 ^e couverture	1 793,00 €	/
Panoramique	2 691,00 €	/
1 page	1 433,00 €	838,00 €
1/2 page	851,00 €	502,00 €
1/4 page	463,00 €	277,00 €
1/8 page	265,00 €	154,00 €



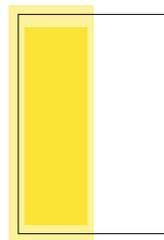
Panoramique 1/1 + 1/1
ff : 420 × 270 mm



1/1 page
ff : 210 × 270 mm



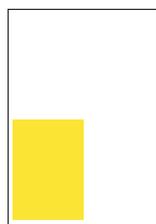
1/2 page horiz.
ff : 210 × 135 mm
sbp : 155 × 109 mm



1/2 page vert.
ff : 90 × 270 mm
sbp : 75 × 236 mm



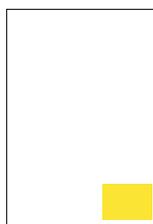
1/4 page horiz.
sbp : 155 × 56 mm



1/4 page vert.
sbp : 75 × 120 mm



1/8 page horiz.
sbp : 155 × 30 mm



Carte collée
ff : 70 × 70 mm –
100 × 100 mm



idéal pour toucher les décideurs



9 000

lecteurs par édition



Création d'annonces sur mesure



ÉCHO DES ENTREPRISES

L'« Écho des entreprises » est une publication de la FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry.

Trilingue (FR, DE, EN), L'Écho traite l'actualité économique et sociale touchant les entreprises des secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et des services aux entreprises.

TIRAGE

2 000 exemplaires, distribués gratuitement aux entreprises membres de la FEDIL, aux membres du gouvernement, aux Ministères, aux députés, aux corps diplomatiques et par abonnement

PARUTION

6 fois/an (J / M / M / J / O / D)

PROFIL DU LECTORAT

- cadres dirigeants des secteurs de l'industrie, des banques, des finances et du commerce (75 %)
- milieux politiques (20 %)
- professions libérales (3 %)
- autres (2 %)

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format ouvert : 420 × 280 mm

Format fermé : 210 × 280 mm

Trame : quadri 175 lignes par pouce

Matériel: PDF/X3 (fonts incl.)

Photoshop (.PSD, CMYK, 300 dpi
en taille réelle)

Illustrator (.EPS, fonts vectorisées)

InDesign (.INDD, fonts et imports incl.)

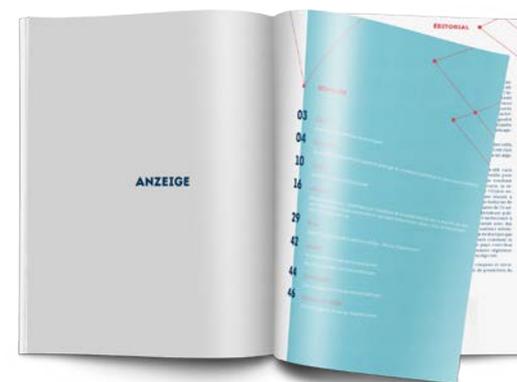
Annonces au format fini + 3 mm de bord perdu

Transmission des annonces via FTP ou sur regie@ic.lu

DÉLAI DE RÉSERVATION ET DE REMISE DU MATÉRIEL

14 jours avant la date de parution

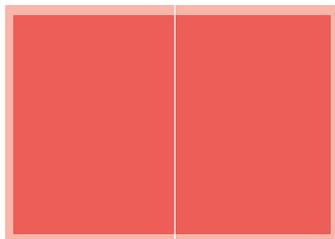
La réservation des couvertures est définitive.



TARIFS & FORMATS

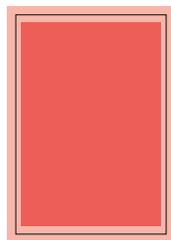
(hors TVA 17 %)

FORMAT FINI (+ 3 MM DE BORD PERDU)	QUADRICHROMIE
4 ^e couverture	1 500,00 €
2 ^e ou 3 ^e couverture	1 300,00 €
Panoramique	2 100,00 €
1 page	1 200,00 €
1/2 page	750,00 €
1/4 page	500,00 €
Par mois civil entier (Annonces Écho online)	
Format 1200 x 400 (ou 840 x 150 px) sur la page d'accueil	1 100,00 €
Format 300 x 600 px sur la page synoptique de la catégorie FOCUS	600,00 €
Format 1200 x 400px (ou 840 x 150px) sur tous les articles FOCUS	600,00 €



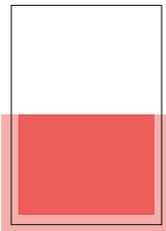
Panoramique 1/1 + 1/1

ff : 420 x 280 mm



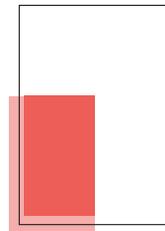
1/1 page

ff : 210 x 280 mm



1/2 page horiz.

ff : 210 x 140 mm



1/4 page vert.

ff : 100 x 140 mm

www.echo.lu



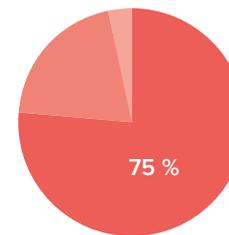
cadres dirigeants des secteurs de l'industrie, des banques, des finances et du commerce



2 000



2 000 abonnés



3 % professions libérales
20 % milieux politiques
75 % cadres dirigeants

ECHO ONLINE

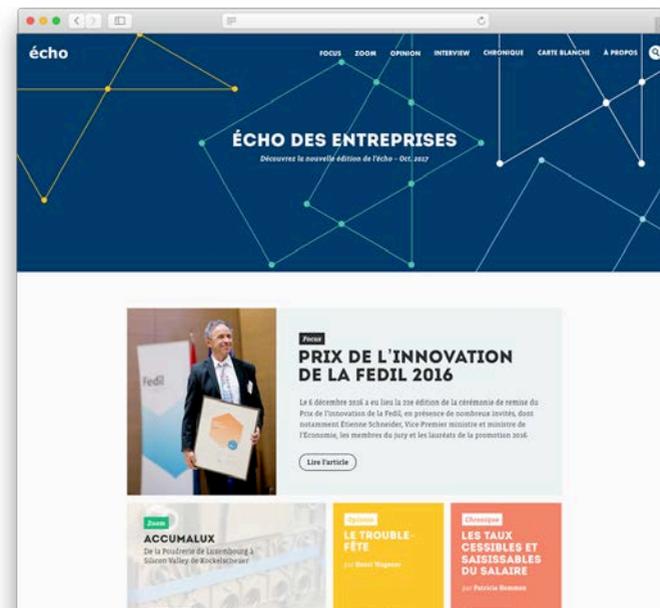
À partir de 2018, une version digitale de la publication «Écho des entreprises» de la FEDIL sera disponible sur un site dédié et promue par tous les canaux de la FEDIL. Le site est trilingue (FR, DE, EN) et traite l'actualité économique et sociale touchant les entreprises des secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et des services aux entreprises.

Renseignements Techniques :

- JPG, PNG

Pricing par mois civil entier :

Format 1200x400x (ou 840x150px) sur la page d'accueil	1 100,00€
Format 300x600px sur la page synoptique de la catégorie FOCUS	600,00€
Format 1200x400px (ou 840x150px) sur tous les articles FOCUS	600,00€



Newsletter

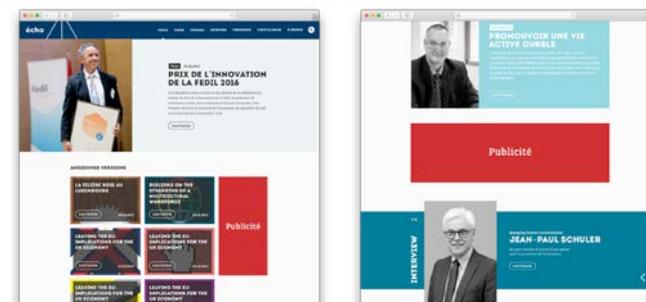
« La newsletter de la FEDIL – The Voice of Luxembourg’s Industry informe ses membres et d’autres destinataires intéressés des actualités économiques et sociales touchant les entreprises. En plus elle annonce des évènements internes et externes et informe les membres des changements législatifs. La newsletter est envoyée bimensuellement à 2000 destinataires des secteurs de l’industrie manufacturière, de la construction et des services aux entreprises, du milieu politique et autres destinataires intéressés. »

Renseignements Techniques :

-JPG ou PNG
-600x100px

Pricing :

par deux newsletters 850€





AGENDA CULTUREL
KULT
Esch
2017
SEPTEMBRE - NOVEMBRE

KULTESCH

« KultEsch » est l'agenda culturel et événementiel de l'administration communale d'Esch-sur-Alzette.

Cette brochure bilingue (FR, DE) met en avant les événements artistiques, sportifs et de la vie associative des deux prochains mois de la ville d'Esch et de ses alentours.

Disponible également dans tous les établissements culturels et touristiques du Grand-Duché, ainsi que dans un réseau sélectionné de boutiques, restaurants/cafés et cabinets médicaux au Grand-Duché.

TIRAGE

22 000 exemplaires, distribués gratuitement en toutes boîtes dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

PARUTION

4 fois/an (D/J/F ; M/A/M ; J/J/A ; S/O/N)

PROFIL DU LECTORAT

Grand public, familial, amateurs de culture : cinéma, concerts, conférences, expositions, etc.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format ouvert : 296 × 210 mm

Format fermé : 148 × 210 mm

Trame : quadri 175 lignes par pouce

Matériel : PDF/X3 (fonts incl.)
Photoshop (.PSD, CMYK, 300 dpi en taille réelle)
Illustrator (.EPS, fonts vectorisées)
InDesign (.INDD, fonts et imports incl.)

Annonces au format fini + 3 mm de bord perdu
Transmission des annonces via FTP ou sur regie@ic.lu

DÉLAI DE RÉSERVATION ET DE REMISE DU MATÉRIEL

Réservation d'annonce : 15 jours ouvrables avant la date de parution.

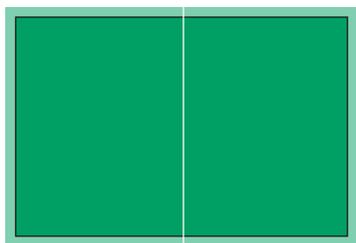
La réservation des couvertures est définitive.



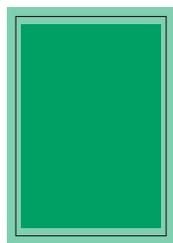
TARIFS & FORMATS

(hors TVA 17 %)

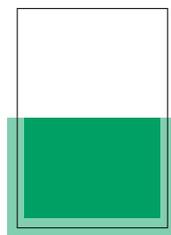
FORMAT FINI (+ 3 MM DE BORD PERDU)	QUADRICROMIE
4 ^e couverture	2 700,00 €
2 ^e couverture	2 250,00 €
3 ^e couverture	2 150,00 €
Panoramique	3 400,00 €
1 page	1 500,00 €
1/2 page	1 050,00 €



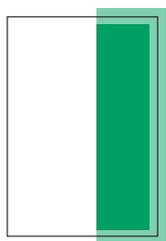
Panoramique 1/1 + 1/1
ff : 296 × 210 mm



1/1 page
ff : 148 × 210 mm



1/2 page horiz.
ff : 148 × 105 mm



1/2 page vert.
ff : 74 × 210 mm



le meilleur de l'actualité
eschoise



22 000



exemplaires



distribué gratuitement
en toutes boîtes

KINNEKBOND
CENTRE CULTUREL MAMER
AGENDA

SAISON
17/18



KINNEKBOND
CENTRE CULTUREL MAMER



KINNEKSOND CENTRE CULTUREL MAMER

AGENDA 18/19

Support exclusif au design et à la mise en page entièrement retravaillés, l'agenda détaille tous les rendez-vous essentiels de la saison culturelle 2018/2019.

Le tirage s'élève à 34 500 exemplaires, dont 25 900 sont distribués à l'ensemble des ménages du Canton de Capellen, des Communes de Bertrange et Strassen, ainsi qu'aux habitants du Bridel : des populations intéressantes pour les annonceurs car elles disposent d'un pouvoir d'achat important.

Publication annuelle, l'agenda ne dispose que d'un espace publicitaire limité à 9 pleines pages.

TIRAGE

34 500 exemplaires

PARUTION

1 fois/an

DIFFUSION

- **Direct Mail** : 25 900 exemplaires, distribués à l'ensemble des ménages du Canton de Capellen, des Communes de Bertrange et Strassen, ainsi qu'aux habitants du Bridel (Juin 2018)
- **Envoi postal personnalisé et ciblé** : 700 foyers ayant souscrit à notre newsletter (Juin 2018)
- **Diffusion libre** : 6 500 exemplaires, distribués à un niveau national, dans des lieux culturels, des lieux touristiques, des lieux tendances, des commerces (de proximité), des administrations / institutions, des salles d'attente... (Juin à Novembre 2018)
- **Remise en main propre lors des événements** : 1 400 exemplaires (Juin 2018 à Juillet 2019)

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format ouvert : 296 × 210 mm
Format fermé : 148 × 210 mm
Trame : quadri 175 lignes par pouce
Matériel : PDF/X3 (fonts incl.)
 Photoshop (.PSD, CMYK, 300 dpi en taille réelle)
 Illustrator (.EPS, fonts vectorisées)
 InDesign (.INDD, fonts et imports incl.)

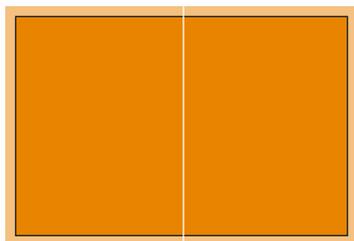
Annonces au format fini + 3 mm de bord perdu
 Transmission des annonces via FTP ou sur regie@ic.lu



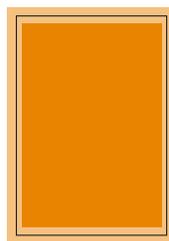
TARIFS & FORMATS

(hors TVA 17 %)

FORMAT FINI (+ 3 MM DE BORD PERDU)	QUADRICROMIE
Panoramique	4 500,00 €
1 page	2 500,00 €



Panoramique 1/1 + 1/1
ff : 296 × 210 mm



1/1 page
ff : 148 × 210 mm



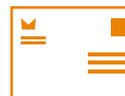
34 500



Tirage complet



Nouvelle charte graphique



25 900



25 900 exemplaires distribués à l'ensemble des ménages du Canton de Capellen, des Communes de Bertrange et Strassen, ainsi qu'aux habitants du Bridel via le Service « Direct Mail » de la Poste

FORMATS SPÉCIAUX

Distinguez-vous avec des formats
publicitaires originaux

FORMATS SPÉCIAUX

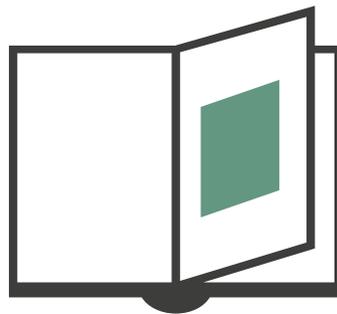
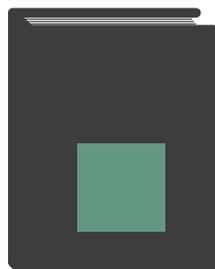
Distinguez-vous avec des formats publicitaires originaux.

Tous nos supports peuvent être accompagnés de formats publicitaires spéciaux qui renforceront le caractère unique et marquant de votre message.

Tous les formats spéciaux que nous proposons sont personnalisables selon les besoins de votre action de communication. Prenez contact avec nous pour trouver une solution adaptée à votre problématique spécifique.

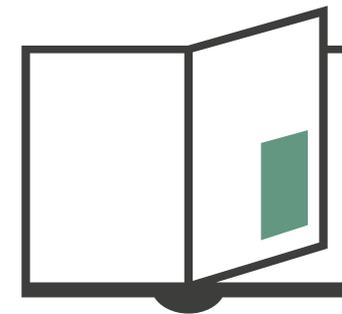
CARTE COLLÉE

Idéale pour mettre votre message en évidence, la carte collée peut être attachée à l'intérieur d'un magazine ou directement au milieu de la couverture, pour une visibilité absolue.



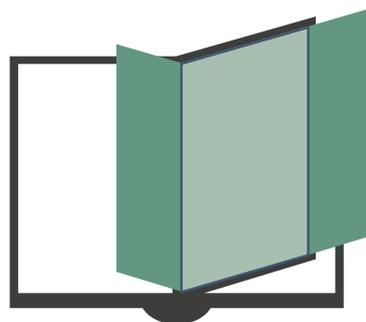
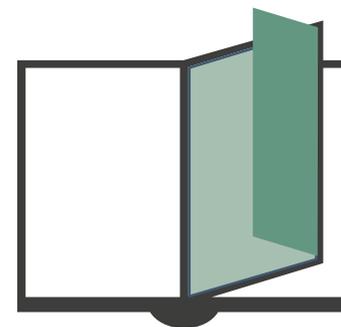
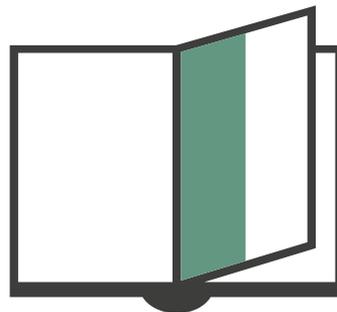
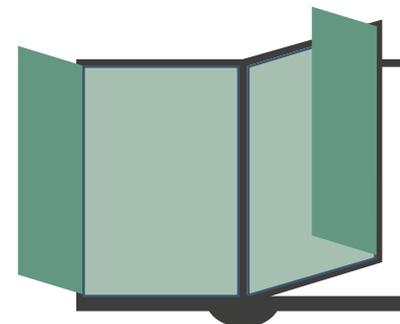
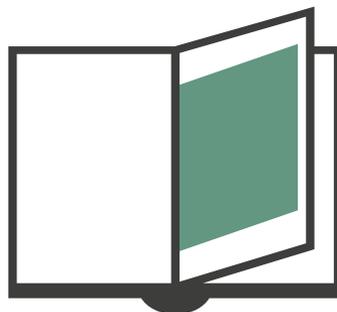
ÉCHANTILLONS COLLÉS

Toutes sortes d'échantillons (cosmétiques, gadgets, produits alimentaires comme du thé ou du café en sachet) peuvent être collés directement sur les supports. Une manière originale de capter l'attention de votre public cible.



**ENCARTS LIBRES OU AGRAFÉS AVEC
MISE SOUS BLISTER**

Bons de commande, cartes de visite, flyers : toutes sortes de produits informatifs ou publicitaires peuvent être ajoutés dans nos supports. Ceux-ci sont ensuite mis sous blister pour garantir leur état parfait lors de la livraison.



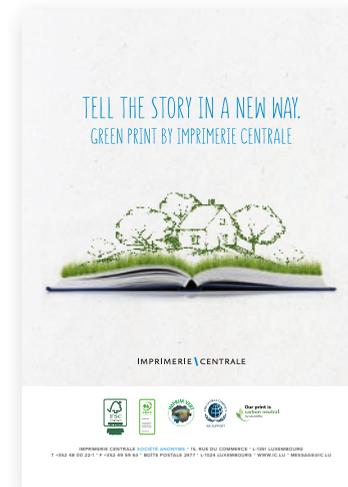
PUBLIREPORTAGES ET ANNONCES PERSONNALISÉS

Des contenus sur mesure pour
affiner votre message



Combinaison interview-publireportage et annonce

Annonce avec création graphique



Annonce avec portrait

CRÉATION D'ANNONCE

Forfait de 25 % du prix de l'annonce réservée

EMPLACEMENT PRÉFÉRENTIEL

+ 25 %

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales et les conditions particulières indiquées sur le bon de commande ou sur tout autre écrit convenu entre parties s'appliquent aux rapports entre l'Annonceur et le Service Régie de l'Imprimerie Centrale, société anonyme, et prévaudront sur les conditions particulières ou générales de l'Annonceur ainsi que sur toutes conditions mentionnées dans la correspondance ou les négociations antérieurement à la date d'acceptation de l'offre.

ART. 1 OFFRES

Les offres émanant du Service Régie lient celui-ci à partir de l'acceptation écrite par l'Annonceur des présentes conditions générales et, le cas échéant, de toutes autres conditions particulières négociées ainsi que le paiement des acomptes demandés par le Service Régie.

Par exception, le prix offert par le Service Régie à l'Annonceur pour l'insertion d'une publicité n'a qu'un caractère indicatif, le prix et les tarifs applicables étant ceux en vigueur au moment de la parution du support.

ART. 2 CONTRÔLE DES ÉPREUVES ET ANNONCES

Le matériel prêt à l'emploi est à remettre au Service Régie conformément aux stipulations et délais convenus à l'Art. 8 ci-après. L'Annonceur doit contrôler soigneusement les épreuves de la publicité qui lui sont soumises. Il formule par écrit les modifications envisagées. Il est tenu de signaler sans faute et par écrit les éventuelles erreurs ou omissions. L'Annonceur, une fois les épreuves contrôlées et, au besoin, modifiées, est tenu de dater et de signer le bon à tirer qui lui est soumis par le Service Régie. Le bon à tirer dégage le Service Régie de toute responsabilité quant aux erreurs et omissions éventuelles de l'annonce.

L'Annonceur reçoit gratuitement un exemplaire justificatif de la publication dans laquelle l'annonce a été insérée. Tout exemplaire supplémentaire sera obtenu sur simple demande.

L'Annonceur reconnaît au Service Régie le droit de refuser une annonce lorsque celle-ci s'avérerait contraire à ses intérêts matériels ou moraux ou aux intérêts présumés du Service Régie ou de l'Éditeur

du support. Aucune responsabilité du Service Régie ne saurait découler d'un tel refus.

ART. 3 DATES ET EMPLACEMENTS DES ANNONCES

Le service Régie informe l'annonceur à titre indicatif des dates de parution ou d'encartage, celles-ci étant dépendantes des clôtures rédactionnelles. Le service Régie mettra tout en œuvre pour les respecter dans la mesure de ses moyens.

Le Service Régie ne peut garantir à l'Annonceur aucun emplacement précis au sein du support à l'exception des emplacements préférentiels commandés.

ART. 4 ANNULATION OU MODIFICATION DE COMMANDES

Toute commande d'insertion d'une annonce ne peut être annulée ou modifiée qu'à la condition que la demande d'annulation ou de modification soit notifiée par écrit au Service Régie au moins 4 jours avant la parution du support, s'agissant d'un journal (quotidien), ou au moins 2 semaines avant la parution, s'agissant d'un magazine (hebdomadaire ou autre) ou de tout autre support.

En cas d'annulation tardive de la commande en application des délais qui précèdent, le prix de l'annonce sera dû par l'Annonceur.

Les demandes de modification tardives au sens du paragraphe 1 ci-dessus ne lient pas le Service Régie, qui peut refuser d'y donner une suite favorable sans avoir à fournir ses motifs à l'Annonceur et sans engager du fait de son refus sa responsabilité envers l'Annonceur.

En cas d'annulation tardive ou hors des délais stipulés ci-avant, lorsque le Service Régie a par ailleurs

été chargé de la création ou de la conception de l'annonce dans le cadre de l'option « Forfait pour la création d'annonce +25 % », l'Annonceur est toujours tenu de payer au Service Régie les frais techniques de création et de conception engagés par celui-ci et qui sont contradictoirement et forfaitairement fixés à 25 % du prix de la réservation de l'espace publicitaire ou, le cas échéant, à tout autre pourcentage forfaitaire convenu avec l'Annonceur pour la création ou la conception de son annonce.

ART. 5 TARIFS

L'insertion d'annonces ou l'encartage d'imprimés se fait aux tarifs en vigueur lors de la parution du support. L'Annonceur reconnaît et accepte que les offres de prix qui lui sont faites lors de la commande peuvent changer jusqu'au jour de la parution du support.

Le Service Régie a le droit de modifier unilatéralement et à tout moment ses tarifs en vigueur moyennant notification à l'Annonceur par courrier simple des nouveaux tarifs au moins cinq (5) jours avant la prise d'effet de ces derniers. À défaut de dénonciation écrite par l'Annonceur des présentes conditions générales et, le cas échéant, des commandes en cours pendant ce même délai de 5 jours, les nouveaux tarifs seront présumés acceptés par l'Annonceur.

ART. 6 PAIEMENT

Sauf stipulations contraires par écrit, toutes factures, toutes demandes d'acomptes, tous forfaits, toutes indemnités et autres sommes payables par l'Annonceur au Service Régie doivent être réglés au siège social du Service Régie, payables net à la réception de la facture.

Le Service Régie se réserve le droit de réclamer un ou plusieurs acomptes et d'annuler ou de suspendre toute commande de l'Annonceur en cas de non-paiement de l'acompte dans le délai convenu.

En cas de retard de paiement, les sommes échues, factures, acomptes ou autres produisent de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts de retard au taux légal à partir de la date d'échéance convenue.

ART. 7 CRÉATION ET CONCEPTION D'ANNONCES

L'Annonceur peut confier au Service Régie la création, la conception et l'impression des annonces qu'il souhaite voir publier. Pour autant qu'ils ne soient pas régis par les présentes ou par une autre convention existant entre parties, les conditions, modalités et prix de ces prestations supplémentaires de création, de conception et/ou d'impression sont prévus par les conditions spéciales du Service Régie applicables pour la création et la conception de publicités.

La formule consistant à faire créer une publicité par l'Annonceur pour un prix forfaitaire correspondant à un pourcentage du prix de l'annonce n'est valable qu'en conjonction et dans le contexte d'une commande d'espace publicitaire par l'Annonceur.

Le Service Régie est d'ores et déjà expressément autorisé par l'Annonceur à sous-traiter et à céder à tout tiers de son choix l'exécution de tous travaux et de toutes prestations autres que la mise à disposition d'espace publicitaire à l'Annonceur. La responsabilité du Service Régie se limite dans ces cas aux seules fautes et négligences lourdes ou intentionnelles.

ART. 8 MATÉRIEL FOURNI PAR LE CLIENT

L'Annonceur est tenu de fournir au Service Régie un matériel prêt à l'emploi et répondant aux exigences matérielles et techniques de l'impression utilisée. Le matériel doit être fourni au plus tard 4 jours avant la parution du support, s'agissant d'un journal (quotidien), et 2 à 4 semaines avant la parution, selon le magazine (hebdomadaire ou autre) ou le support.

Le Service Régie ne sera pas responsable des erreurs, omissions ou autres défauts de l'annonce en cas d'absence ou de retard dans la fourniture d'un matériel approprié.

Le matériel mis à la disposition du Service Régie par l'Annonceur est conservé durant une période de 6

mois suivant la date de la dernière insertion. À défaut de réclamation dans ce délai, le matériel peut être détruit aux frais de l'Annonceur.

ART. 9 RÉCLAMATIONS

Toute réclamation du client relative à l'annonce, à son contenu ou à sa réalisation par le Service Régie doit être formulée par écrit auprès de celui-ci dans les 15 jours suivant la date de parution.

Passé ce délai, le client est présumé avoir renoncé à tout recours ou réclamation à l'encontre du Service Régie relatifs à l'exécution par celui-ci de ses obligations conclues dans le cadre du présent contrat.

Les annonces parues en conformité avec l'épreuve remise avec le bon à tirer ne sauraient en aucun cas entraîner une quelconque responsabilité du Service Régie.

ART. 10 RESPONSABILITÉ

Toute publicité soumise par l'Annonceur en vue de son insertion doit être conforme aux lois et règlements en vigueur et ne peut être de nature à tromper ou à induire en erreur toute personne susceptible de recevoir le message. L'Annonceur s'engage à respecter dans son annonce publicitaire les principes de loyauté, de décence et de véracité.

En cas de recours intenté par un tiers sollicitant la réparation du préjudice que lui causerait l'annonce parue, l'Annonceur est responsable envers le Service Régie et le tiendra promptement quitte et indemne de toutes pertes, de tous frais, toutes condamnations de quelque nature que ce soit, y compris toutes pénalités, dommages-intérêts et toute autre somme que le Service Régie est amené à payer à l'Éditeur ou au tiers.

ART. 11 DISPOSITIONS FINALES

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi exclusivement par les lois et règlements du Grand-Duché de Luxembourg.

Tout différend entre les parties, relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat sera de la compétence des juridictions de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La nullité éventuelle d'une ou de plusieurs stipulations contenues dans les présentes ne pourra en rien affecter la validité des autres clauses du contrat, qui sortiront pleinement leurs effets.

SERVICE RÉGIE

15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg

Tél. : +352 48 00 22-1
Fax : +352 48 00 22-228
E-mail : regie@ic.lu

SECRÉTAIRE RÉGIE :

Bob Rumé
Tél. : +352 48 00 22-506
E-mail : bob.rume@ic.lu